

ABONNEMENT.

Par an :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 30 c.
 Réclames, — . . . 50
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS,
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

16 Décembre 1881.

LE POUVOIR TEMPOREL.

La nouvelle attitude de M. de Bismark à l'égard de l'Italie continue à défrayer les journaux étrangers. Il est incontestable qu'il se produit, non-seulement en Allemagne, mais encore chez d'autres puissances, une réaction en faveur de la Papauté et de la politique conservatrice.

Parlons d'abord des journaux allemands. La *Gazette de Leipzig* consacre un long article à développer cette idée que l'intérêt du monde catholique et aussi l'intérêt de la monarchie italienne demandent la prompte restitution au Pape de la ville de Rome et de sa banlieue.

C'est là une affirmation très-significative de la part d'une feuille allemande. On remarquera en effet que cet organe ne réclame pas seulement une entente, une garantie nouvelle à donner au Saint-Siège, mais bien une véritable restitution. C'est un retour sur les événements de septembre 1870 qui est demandé à l'Italie.

La *Post*, après avoir déjà publié sur cette question un article qui a produit une grande sensation, est revenue avant-hier sur ce sujet. Cette fois elle déclare que « le maintien du *statu quo* est impossible », aussi bien pour la Papauté que pour l'Italie.

D'après ce journal, le royaume d'Italie serait la première victime d'un assaut révolutionnaire contre le Vatican ; il a donc tout à gagner à une réconciliation avec le Pape. En même temps, le Pape, en s'exilant de Rome et en cherchant un refuge chez une nation catholique, « peut forcer la main » au gouvernement italien.

Ces déclarations sont fort importantes, surtout dans les journaux allemands qui soutenaient naguère le *Kulturkampf*. Mais ce qui nous paraît encore plus grave, c'est que la *Post* invite formellement le Pape à poser la question, en disant qu'il doit profiter de

la réunion à Rome de beaucoup de dignitaires de l'Eglise « pour frapper un coup décisif », autrement on dirait bientôt que la Papauté est impuissante.

Ce journal semble donc pousser le Saint-Siège à cette initiative, comme si l'Allemagne attendait cette éventualité.

Après les feuilles allemandes, nous signalons le *Pester Lloyd*, de Hongrie, qui déclare que le langage de la presse de Berlin a pour but de presser le roi Humbert d'entrer promptement dans une voie absolument conservatrice.

Enfin, le *Diritto*, organe de M. Depretis, qui voit peut-être fort clair dans la situation, déclare aujourd'hui que « le chemin qui mène du Quirinal à Berlin est plein de difficultés. » Le seul moyen d'en triompher, d'après ce journal, est de resserrer les liens d'amitié qui viennent d'être noués entre l'Italie et l'Autriche-Hongrie. « Reculer n'est plus possible », ajoute-t-il en terminant.

Seulement il reste à savoir si l'Autriche-Hongrie veut d'une alliance formelle, ce qui nous paraît douteux.

En résumé, le langage des feuilles étrangères sur la Papauté et sur sa situation vis-à-vis de l'Italie est fort curieux en ce moment.

Encore une fois, nous ne savons rien des projets de M. de Bismark ; mais nous ne pouvons admettre qu'après son discours au Reichstag, déjà fort significatif, le chancelier fasse entreprendre par sa presse officielle une pareille campagne, sans avoir un plan bien arrêté de modifications profondes en Italie dans la situation respective du Quirinal et du Vatican.

Chronique générale.

Nous appelons l'attention du lecteur sur la correspondance télégraphique de Vienne que publie le *Morning-Post*, et dans laquelle il est question de la mission du comte Kalnoky à Saint-Petersbourg. Suivant la corres-

pondance du journal anglais, cette mission se rattache évidemment aux affaires intérieures de la France :

« Le refus obstiné du général Chanzy de servir la France en qualité d'ambassadeur sous un ministère Gambetta serait dû à des motifs sérieux que M. de Bismark ne devait pas ignorer. L'Europe, en général, et les monarchies conservatrices en particulier, considèrent nécessairement l'avènement au pouvoir de M. Gambetta comme un fait de la plus haute importance, et tous ceux qui connaissent les idées de M. Gambetta, s'attendent à le voir inaugurer ses fonctions par quelque action audacieuse. Le grand rêve de M. Gambetta, avant 1870, a été de voir la chute de l'Empire et l'établissement de la République. A présent qu'il est le premier ministre d'une République, il ne perdra pas de temps pour exécuter la seconde partie de son programme, qui consiste dans la destruction des monarchies de l'Europe.

Il sait que les républicains, les socialistes, les nihilistes et les révolutionnaires de l'Espagne, de la Russie, de l'Autriche, de l'Italie et de l'Allemagne sont tous d'accord sur un point, le renversement de toutes les religions, et il cherche à enrôler les révolutionnaires de toutes les nations. L'opinion de M. Gambetta est que la France doit dicter les lois à l'Europe et qu'il faut faire la guerre aux religions, peu importe que celles-ci soient catholiques ou musulmanes, que leur chef réside à Rome ou à Constantinople. La Russie impériale est-elle disposée à soutenir M. Gambetta dans l'exécution de cette partie de son programme ? Voilà ce que le comte Kalnoky a dû soumettre en termes très-clairs à l'empereur de Russie. »

Les ministres se sont réunis exceptionnellement, hier matin, à neuf heures, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Gambetta.

Les ministres se sont occupés des mesures à prendre contre les membres du

clergé qui ne se conformeraient pas aux prescriptions concordataires rappelées dans les circulaires du ministre des cultes.

On télégraphie d'Oran au Temps :

« La situation peut se résumer par ces mots d'un officier très en vue : « Après deux mois de campagne active dans le Sud, nous sommes à la merci des événements qui feront entrer la question du Sud-Ouest dans une phase nouvelle qui nous obligera bon gré mal gré à de nouvelles opérations. »

L'imagination de M. Paul Bert est si fertile en projets contre le clergé, que chaque jour il en invente un nouveau. Aujourd'hui il veut supprimer les chanoines de Saint-Denis, comme absolument inutiles. Ce nouveau projet lui a été inspiré par ses amis du conseil municipal, avec lesquels il se tient toujours dans une étroite communauté d'idées.

Une curieuse information extraite du *Journal du Loiret* :

« M. Gambetta vient d'avoir un entretien avec M. Andral, président du conseil d'administration de la Compagnie d'Orléans. Il lui a annoncé la résolution du gouvernement de racheter immédiatement la ligne de Sceaux, de façon à opérer un raccordement de cette voie avec les lignes du réseau de l'Etat, qui, en ce moment, ne dépassent pas Tours. »

Le fameux rachat des chemins de fer commence.

Le *XIX^e Siècle* annonce comme certaine la démission de Alain Targé. Il serait remplacé par M. Magnin, lequel serait remplacé à la Banque de France par n'importe qui.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XXX

A CHACUN SELON SES ŒUVRES.

(Suite et fin.)

La tâche du défenseur était facile. M. Raynal avait été le camarade d'enfance de Labarthe. Son amitié, son estime pour lui persistaient quand même. Il sut expliquer, presque justifier le meurtre et jusqu'au silence de l'accusé.

Comment n'eût-il pas hésité, que n'a-t-il pas dû souffrir avant de livrer au désespoir, à l'opprobre cette jeune femme qu'il adorait ; ce père que vous venez d'entendre !... Non ! ce n'est pas un criminel, ce n'est qu'un malheureux ! Il avait cru se racheter en partie du martyre de Jean Michaud en adoptant sa fille. Un mot du capitaine Lambert a suffi pour le ramener au devoir... Avant d'être l'avocat de Labarthe, M. Raynal avait été l'avocat

de Jean Michaud : la véritable moralité de ce second procès, c'était la réhabilitation de sa mémoire... S'il était ici, lui-même il vous demanderait d'épargner Labarthe... Et le défenseur termina par la touchante apologie de l'époux de Madeleine.

Mais, à cet égard, le procureur général devait se montrer plus éloquent encore.

« J'avais réclamé sa condamnation, dit-il, je le croyais coupable. Aujourd'hui, j'ai voulu confesser publiquement mon erreur et lui faire amende honorable. Cette juste réparation, je la devais à ses enfants, à sa veuve. Ah ! si le verdict eût été tel que je le souhaitais, si la mission que s'est imposée Madeleine avait eu pour but d'arracher son mari à quelque supplice infamant, déjà cette mission serait grande. Elle est héroïque, car c'est pour l'honneur seulement qu'elle a combattu, qu'elle s'est dévouée corps et âme. Je me souviens de son serment.

« Vous venez d'acquitter mon mari, dit-elle, mais vous ne l'avez pas lavé de tout soupçon ; moi, je prouverai qu'il était innocent, que c'est bien un honnête homme ! » Et, vous le savez, ni repos ni trêve avant qu'elle ait réussi ! Quoi de plus admirable, chez une femme du peuple, que cette exquise délicatesse, que ce pur sentiment de l'honneur !... Il ne faut pas que le souvenir s'en efface ; il faut qu'un monument le rappelle, et je prends ici-même l'initiative d'une souscription...

et je veux être, moi qui le premier méconnus Jean Michaud, le premier des souscripteurs qui lui élèveront cette tombe. Elle racontera son histoire ; elle réagira contre le préjugé populaire, dont il fut la victime ; elle dira que nul ne doit se montrer plus sévère que la loi, plus exigeant que le tribunal, et que, si l'acquiescement n'implique pas toujours l'innocence, il commande du moins le respect de la chose jugée... Voilà ce que j'avais à cœur de dire pour Jean Michaud... Faites que son nom devienne pour ses enfants un précieux héritage... Ils se souviendront, leur mère m'en est la garantie, que noblesse oblige... Quant à Labarthe, je n'ajoute rien... N'ai-je pas perdu le droit de me montrer impitoyable !... Ce que je souhaite, ce que je veux, ce n'est pas le châtiement de celui-ci, c'est la glorification de l'autre... »

La liste de souscription se couvrit aussitôt, mais après un arrêt rigoureux.

Étienne Labarthe fut condamné à la déportation.

XXXI

ÉPILOGUE

A six mois de là, par une douce matinée d'automne, le capitaine Lambert était assis dans son fauteuil, la tête renversée sur le dossier, le regard au ciel. Les rides profondes de ses joues étaient

baignées de larmes.

Une lettre, déjà relue bien des fois, tremblait dans sa main.

Cette lettre, datée de Brast, était de Louise.

M^{me} Labarthe avait voulu suivre son mari.

Delphine entra tout à coup.

Une vive émotion se lisait dans ses yeux bleus, empourprait son frais visage et la rendait encore plus charmante.

— Père, balbutia-t-elle d'une voix oppressée, c'est une visite...

— Qui donc se souvient encore de nous ? fit le vieillard avec amertume.

Ce mot échappa des lèvres, et surtout du cœur de la jeune fille :

— Lui !

Un jeune officier, portant l'uniforme de capitaine d'infanterie de marine, parut en ce moment sur le seuil.

Le vieillard se redressa spontanément. Déjà ses sourcils se fronçaient. Avec un douloureux étonnement, il s'écria :

— Monsieur Justin Michaud !

— Capitaine, répondit-il en désignant les trois galons du képi qu'il portait à la main, je croyais avoir votre parole que, le jour où je serais votre égal en grade, vous m'appelleriez votre fils.

Un instant le vieux soldat demeura interdit.

— Votre parole, mon père, murmura Delphine...

La reproduction est autorisée pour les journaux ayant traité avec la Société des Gens de Lettres.

La République française est si furieuse contre M. H. Maret qu'elle invente toute sorte d'injures pour rabaisser le député qui a osé donner à M. Gambetta le surnom de César et de Vitellius. Elle l'appelle « le jeune député des Batignolles », ce qui n'est pas adroit, en comparaison de M. Gambetta, à peine député de Belleville, et encore : « neveu d'évêque », ce qui doit être apparemment le comble de l'outrage. « Neveu d'évêque ! »

L'invalidation de M. l'abbé Dagonne porte à sept le nombre des sièges vacants à la Chambre des députés.

En effet, il y a lieu de convoquer les électeurs de Loudéac, Fougères, Saint-Flour, Rochechouart, Dinan, par suite d'invalidations, et ceux d'Aubusson et de Mamers par suite de la mort de MM. Le Faure et de Perrochel.

Le gouvernement est, d'ailleurs, décidé à ne procéder à ces élections que le 22 janvier, après le renouvellement sénatorial.

On dit que M. Gambetta est décidé à faire assez rapidement la conversion du 5 0/0. Cette crainte, devenue très-vive dans le monde financier, a déterminé les ventes de plus en plus nombreuses qu'on a faites de cette valeur.

Nous croyons devoir donner, aussi nous, d'après M. Arthur Loth, l'exposé de l'affaire qui soulève contre M^r Freppel la presse anti-catholique :

Les affaires de sacristie, comme diraient nos adversaires, paraissant devoir être les affaires principales du « grand ministère », il n'est pas étonnant de trouver dans le *Siècle* une note comme celle-ci :

« Nous croyons savoir qu'une question va être adressée au garde des sceaux sur le rôle joué par M. Freppel, évêque d'Angers, dans la curieuse affaire de séparation de corps révélée par le *Voltaire*. L'usurpation de fonctions judiciaires est trop flagrante pour que l'attention du gouvernement ne soit pas appelée sur une violation aussi manifeste de l'article 258 du Code pénal. »

Pour le moment, c'est un incident de mariage qui occupe la presse et le Parlement. Le *XIX^e Siècle*, en sa qualité de théologien du pouvoir civil, en a tiré toute une morale. Voici le fait : Deux époux chrétiens ne pouvant plus vivre ensemble allaient plaider en séparation de corps, lorsque, sur l'intervention du tiers officieux, l'évêque du lieu, voulant éviter le scandale d'un procès que la condition des parties eût rendu éclatant, leur offrit son arbitrage pour le règlement de leur situation respective. Ils acceptèrent. L'évêque ayant formé un tribunal de conscience, prononça au spirituel la séparation de corps pour dix-huit mois et partagea les enfants. Le dernier article de la sentence était ainsi conçu :

« M. et M^{me} de X... s'obligent d'honneur et en conscience à exécuter le présent engagement dans toutes ses dispositions, sans y apporter d'autres changements que ceux qui, d'un commun accord, seraient reconnus nécessaires dans l'intérêt de leurs enfants, qui doit les préoccuper avant tout. »

et la mienne...

— Lui ! se récria le capitaine Lambert, lui, Justin Michaud, le beau-frère de Labarthe !

— Puisque vous venez de prononcer ce nom, répliqua le jeune officier, permettez-moi de vous apprendre qu'il y a deux mois, en arrivant à Brest, j'eus la chance de m'y rencontrer avec ce malheureux. Une grave maladie, vous le savez, sans doute, avait fait différer son embarquement. Il était à l'hôpital, soigné par sa femme, qui fut admirable de dévouement. Elle lui sauva la vie. Moi, lui rendis l'espérance.

— Comment cela ? fit Delphine.

— Rien de plus simple, s'expliqua Justin. C'est à la Nouvelle-Calédonie qu'il devait être déporté. Je m'y trouvais, il y a deux ans, lors de l'injuste proscription à laquelle mon pauvre père fut en butte, et qui s'étendit jusqu'à moi, me menaçant dans ma carrière.

» Frappé de la beauté du pays, des ressources qu'il offre aux colons intelligents et courageux, je formai, je nourris le projet d'y faire venir ma famille et de nous établir là-bas comme tels. Plans, chiffres, dessins, tout était resté dans ma tête, et, mieux encore, dans ma valise. Un travail complet, un véritable mémoire. Je le soumis à Labarthe, et parvins à l'intéresser, à le passionner à son tour pour mon idée de colonisation. Sa force, sa santé, son caractère, tout l'y prédisposait. Il est bâti bien

Malgré cette clause, l'exécution de la sentence épiscopale souffrit quelques difficultés de la part du mari, qui voulut revenir sur la décision en employant des intermédiaires et en provoquant de nouvelles explications avec sa femme. Le résultat de ses échappatoires fut une prolongation pour dix-huit mois de la séparation de corps, que l'évêque notifia au mari par la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous notifier la sentence par laquelle je viens de prolonger de dix-huit mois de séparation entre vous et M^{me} de X... En effet, une pareille séparation ne peut pas se faire devant Dieu et devant l'Eglise sans qu'elle soit sanctionnée par le juge ecclésiastique ; après avoir tout examiné et tout pesé, je trouve qu'il y aurait une souveraine imprudence à rien changer aux dispositions prises précédemment. Elles sauvegardent pleinement vos droits de chef de famille et conservent à la mère la part d'influence et d'autorité qui lui revient légitimement. Quant aux intérêts matériels, dont je n'ai pas mission de m'occuper, MM. Lorient, Gavouyère et Fairé sauront les régler à la satisfaction des deux parties. »

» Signé : CHARLES-EMILE,
» Evêque d'Angers. »

Au reçu de cette lettre, le mari se récria, s'étonna, objecta que ce n'est point là ce qui était convenu. Nouvelle lettre de l'évêque :

« Vous vous trompez absolument. Aux termes de l'article 2 de la sentence du 11 mars 1877, vous étiez tenu de vous présenter devant moi et de me manifester vos intentions. Cet article n'aurait aucune espèce de sens ni de raison, s'il ne voulait signifier que vous me reconnaissez le droit de prolonger la situation ou de la modifier après avoir entendu les deux parties. C'est précisément ce que j'ai fait. Vous m'avez donné vos raisons de vive voix et par écrit : ces raisons, après mûr examen et informations prises, je les ai jugées de nulle valeur. Et voilà pourquoi, en vertu de l'article 2 que vous avez signé comme le reste, j'ai porté la sentence de prolongation que, dans un moment d'émportement, très-conforme, du reste, à vos habitudes et à votre caractère, vous m'avez renvoyée, croyant sans doute que cette injure pourrait atteindre l'évêque d'Angers. »

» Mais ici encore vous vous abusez étrangement. Ou vous êtes catholique, ou vous ne l'êtes pas. Si vous n'êtes pas catholique, je n'ai plus rien à vous dire, et nous en resterons là. Si, étant catholique, vous vous reconnaissez par la même soumise aux lois de l'Eglise comme le reste des fidèles, je dois vous déclarer de la manière la plus formelle que vous n'avez pas le droit de vous séparer d'habitation avec votre femme sans une sentence du juge ecclésiastique. »

» Ne croyez pas que vous puissiez ainsi vous soustraire à la juridiction épiscopale. Vous avez été marié dans mon diocèse, et il faut que vous observiez les lois de l'Eglise sur le sacrement de mariage, si vous ne voulez pas vous exposer aux censures ecclésiastiques. Je maintiens donc la cause par devant mon tribunal, et j'entends conserver à ma sentence son plein et entier effet. »

» Ne vous figurez pas que le mariage soit un contrat purement civil. Il est régi par les lois de l'Eglise, et les conjoints sont et demeurent sous la juridiction épiscopale. »

Là-dessus, le mari déclina la juridiction épiscopale et s'adresse aux tribunaux civils, devant lesquels l'affaire est pendante. C'est de lui que les journaux tiennent les documents de ce procès intime.

L'évêque qui a prononcé la sentence est M^r Freppel. Le *Siècle*, comme nous l'avons vu, annonce qu'une question va être adressée au ministre de la justice sur cette usurpation flagrante de fonctions judiciaires,

plutôt pour être pionnier que pour être notaire ! Son crime est de ceux qu'on aime à pardonner. Les sympathies qu'il a su déjà mériter, la confiance qu'il inspirera, lui gagneront promptement toute la liberté désirable. Quant à l'argent, ma femme et moi nous lui prêterons le nôtre. Je suis riche, maintenant. Outre le petit patrimoine qui me venait de ma mère, n'ai-je pas ma part dans l'héritage de ce Crésus villageois qui s'appelait Anselme ? Oh ! nous pouvons l'accepter maintenant.

» Quant à Labarthe, je vous le garantis, il en arrivera promptement à reconquérir, dans cette nouvelle patrie, la fortune, la considération, le bonheur. Un jour, bientôt, nous serons fiers qu'il soit de la famille, car, si ne pas faillir eût été préférable, il est beau cependant, c'est presque une gloire, après avoir failli, de se relever, par son repentir et sa vertu, dans l'estime des gens de cœur.

Pour toute réponse, le capitaine Lambert ouvrit ses bras à Justin Michaud.

Puis celui-ci, prenant la main de Delphine, et se retournant vers la porte restée entr'ouverte :

— Entrez, bonne mère ! s'écria-t-il. Il a consenti !... Viens embrasser ta fille !

La prédiction de Justin Michaud se réalisa.

En moins de six ans, Labarthe parvint à créer à

et d'avance il brandit au-dessus de la mitre épiscopale l'article 258 du Code pénal. Le *Siècle* fait vraiment peu d'honneur aux connaissances juridiques de ses patrons les Brisson, les Magnin, les Floquet, tous avocats et grands personnages dans le gouvernement de la République. M^r Freppel, se faisant l'arbitre des parties, a-t-il jugé au civil et a-t-il entendu que sa sentence eût des effets civils ? L'évêque a prononcé comme tel une sentence ecclésiastique dans une cause matrimoniale relevant de sa juridiction. Ce n'est point la même chose à l'égard du Code pénal.

Pour des époux catholiques, mariés devant l'Eglise, la doctrine rappelée et appliquée par M^r Freppel, c'est le droit, c'est la règle de conscience. Qu'ont à y voir des journaux libre-penseurs, un gouvernement d'athées et de francs-maçons ? Le tribunal de l'évêque était un tribunal de conscience, la décision a été rendue au for de la conscience. Est-ce là une usurpation des fonctions judiciaires, un empiètement sur les droits du pouvoir civil ?

Juge religieux, M^r Freppel a rempli un ministère de juridiction consacré par le concile de Trente et reconnu par les articles organiques, qui reconnaissent la validité des canons de l'Eglise. La loi civile, elle-même, le défend contre les accusations de la presse et les interpellations du Parlement. L'éminent prêtre a très-bien distingué les rôles, et fait la part des deux juridictions, lorsque, parlant au mari le langage du droit ecclésiastique et de la conscience catholique, il lui disait : « Je suis fermement décidé à soutenir la cause par devant moi. Elle ne sortira de mes mains que pour passer à celles des juges civils, auxquels j'ai pleine confiance. »

Il a plu au mari de se soustraire à l'arbitrage religieux qu'il avait accepté, d'enfreindre une décision qu'il avait agréée, d'en appeler du tribunal ecclésiastique prononçant au for intérieur, au tribunal civil qui jugera au for public : cela regarde sa conscience ; désormais il n'aura plus affaire, de ce chef, à l'autorité ecclésiastique que lorsqu'il se présentera au tribunal de la pénitence pour y recevoir l'absolution. Alors il retrouvera l'évêque et le droit canonique.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 décembre.

Les dispositions sont assez bonnes. Le 3 0/0 varie de 85.80 à 85.82.

Le 5 0/0 de 115.80 à 115.75.

La Société Française Financière, bien qu'à 1,020, est encore très-bon marché si on la compare aux sociétés similaires dont le revenu n'égale pas le sien.

Sur la Banque Transatlantique, la prévision d'une hausse vigoureuse et rapide amène des ordres importants qui profitent des cours actuels.

L'action du Crédit Foncier en pleine activité trouve le comptant bien disposé à 1,810.

Le Crédit Lyonnais poursuit sagement son mouvement ascensionnel qui le porte à 920, c'est le résultat des achats des capitaux de placement.

La Banque Nationale à 665 fait encore bonne figure ; dans quelque temps, la spéculation cherchera à élever le niveau des cours.

On inscrit 772.50 sur la Banque Romaine ; le succès de cette Société est incontestable et fait honneur au Crédit de France.

la Nouvelle-Calédonie un établissement des plus prospères. Il s'était associé des déportés qu'il sut ramener au bien. On le citait en exemple. Déjà plusieurs commutations de peine avaient été sa récompense, lorsqu'une épidémie éclata.

La ferme de Labarthe se transforma en ambulance, et tel fut son dévouement, celui de Louise, qu'il obtint, aux applaudissements de toute la colonie, sa grâce entière.

De nouvelles années s'écoulèrent, et le capitaine Lambert croyait, hélas ! ne jamais revoir sa fille aînée, lorsqu'un jour, enfin, il la vit revenir, seule, et portant le deuil des veuves.

Les indigènes s'étant révoltés, Labarthe, à la tête de ses serviteurs et de ses voisins, avait bravement combattu pour la colonie. Il était mort en défendant le drapeau français.

Une réhabilitation complète et glorieuse.

Le capitaine Lambert vit encore et c'est la tête haute qu'il approche de la centaine. Sa maisonnette, agrandie, embellie, est maintenant une villa. Le commandant Justin Michaud y passe tous ses congés.

En tout temps, M^{me} Labarthe l'habite avec son père. Les visites de Delphine sont fréquentes, et comme sa famille est nombreuse elle laisse tou-

Les placements qui se font en obligations de l'Hypothèque Foncière sont très-nombreux. On comprend cela vu la facilité qu'ont les souscripteurs de ne verser que 50 francs de deux en deux mois.

Le Malétra, aussitôt après l'assemblée générale, va repartir pour conquérir le cours de 500 ; on lui fait 490.

Le Rio-Tinto est très-ferme à ses meilleurs prix.

On demande à 530 la Société Générale de Reunions Militaires, en prévision de l'avenir brillant de cette entreprise.

La Compagnie Générale Française Continental d'Eclairage, dont le Crédit Général Français a acheté les actions à 600 francs, est une valeur qui atteint les prix des valeurs similaires.

L'accueil fait par les capitalistes aux nouvelles actions d'Alais au Rhône a été un véritable succès, et nul doute qu'il n'ait une heureuse influence sur le marché de ces titres qui cotent 500.

Chronique militaire.

Le ministre de la guerre a, dit-on, l'intention d'apporter une modification dans l'uniforme des soldats d'infanterie.

Le collet jaune des toniques sera remplacé par un collet rouge et le passe-poil de même couleur sera rétabli sur la tunique.

De plus, le général Campenon veut donner l'épée aux officiers d'infanterie, en remplacement du sabre ; elle serait droite, en large, dans un fourreau d'acier, avec poignée dorée sur la coquille de laquelle seraient en relief les lettres R. F.

Cette épée serait supportée par un ceinturon en cuir verni avec une plaque pareille à celle de l'artillerie. (Patrie.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

VOTES DE NOS DEPUTES.

Projet de loi portant ouverture au ministre de la guerre, au titre du budget extraordinaire de l'exercice 1882, d'un crédit de 84,400,000 fr. (adopté par 468 voix contre 4) :

Tous nos députés ont voté pour, excepté M. Maillé (Alexis), absent par congé.

— Projet de loi portant : 1^o annulation au budget extraordinaire de l'exercice 1881 de crédits montant à 16,253,043 fr. et concernant le ministère de la marine ; 2^o report des mêmes crédits au budget ordinaire du même exercice.

La Chambre a adopté à l'unanimité de 453 votants.

Tous nos députés ont voté pour, excepté M. Maillé (Alexis), absent par congé.

LE RECENSEMENT.

Nous lisons dans l'*Esperance du Peuple* :

« L'administration municipale fait distribuer dans les maisons de la ville des feuilles personnelles, de ménage et de maison, contenant les demandes de renseignements auxquelles on invite chaque habitant à répondre. Les personnes chargées du recensement repasseront le lendemain pour reprendre les mêmes imprimés. »

jours à sa sœur un de ses enfants. Ils adorent la tante Louise.

De l'autre côté du bourg, dans le cimetière, le monument, construit grâce à la souscription dont le procureur général est l'initiative, s'élève sur la tombe de Jean Michaud.

On y lit, en abrégé, l'histoire du serment de Madeleine.

Ceux qui lui sont venus en aide dans sa tâche n'ont pas été oubliés.

Au-dessus de l'atelier de menuiserie de Villal, vous verriez cette naïve enseigne :

BARNABÉ ET ANTOINE
successeurs du brave et regretté
JEAN MICHAUD

Madeleine habite maintenant au chef-lieu, chez M^r Raynal, son gendre ; il a épousé Jeannette. Petit-Pierre est avocat, il venait de se signaler par de brillants débuts au barreau d'Espinal, lorsqu'il survint la désastreuse guerre de 1870.

Dès nos premiers revers, ce digne frère de Justin quitta la toge pour le chassepot. Il est distingué

Cette façon de procéder inquiète bon nombre de nos concitoyens, auxquels elle paraît ressembler à une mesure inquisitoriale.

Afin de les rassurer, nous leur dirons que tout le monde est libre de refuser de répondre par écrit aux questions posées par l'administration. Ce refus de répondre n'est passible d'aucune pénalité, et ne tombe sous l'application d'aucune loi. On peut répondre à certaines questions et négliger les autres : la personne interrogée est seule juge de ce qu'elle doit répondre.

Mais en tous cas nous engageons nos lecteurs à la prudence, et à ne donner que les renseignements qu'ils n'ont pas intérêt à refuser. Pour le gouvernement, « le cléricalisme, c'est l'ennemi », ne l'oublions pas ; défions-nous des pièges qui peuvent être cachés sous ces apparences de statistique, prenons garde de nous offrir nous-mêmes à la persécution et de livrer nos enfants à la morale civique et aux écoles sans Dieu.

LA CALOMNIE DE M. CRIÉ.

On ne saurait trop revenir, pour l'édification des lecteurs, sur la lettre que M. Crié, professeur à la faculté des sciences de Rennes, adressait l'autre semaine au *Phare de la Loire* pour justifier la décision qu'il avait prise à l'égard d'un candidat au baccalauréat, en attaquant des professeurs rivaux et en jetant du discrédit sur leur enseignement.

L'ajournement de M. Benoit fils, écrit M. Crié, a, paraît-il, fait du bruit à Nantes. M. le général Benoit s'est plaint de cette horrible injustice. La vérité est que le nouveau programme des sciences naturelles avait offensé et épouvanté M. Benoit fils, qui affectait, comme la plupart des élèves des Jésuites, de ne pas soupçonner son existence. Ces grandes questions, qui préoccupent vivement l'esprit humain, projettent sans doute trop de lumière pour leur faible intelligence ; aussi espèrent-ils les annuler. Mais ils en seront pour leur peine, etc.

Eh ! bien, il se trouve que le malheureux candidat désigné d'une façon aussi odieuse à la risée publique, n'a jamais fréquenté les écoles des Pères de la Compagnie de Jésus. M. Benoit fils est un élève de l'Université. Tel est le renseignement que le *Phare de la Loire*, journal assurément peu suspect de cléricalisme, nous fournit lui-même dans une note ainsi conçue :

« Nous avons publié, il y a quelques jours, sans commentaire, une lettre de M. Crié, professeur à la faculté des sciences à Rennes. Dans un esprit d'égalité imparcialité, nous devons rectifier aujourd'hui une erreur contenue dans cette lettre.

Le fils de M. le général Benoit n'est pas un élève des Jésuites. Il est, ainsi que ses frères, élève du Lycée de Nantes, après avoir appartenu successivement, depuis 1874, au Lycée de Lorient et au collège de Quimper. »

parmi les francs-tireurs des Vosges.

Le lieutenant-colonel Michaud commandait un des régiments de marche de l'armée de Paris.

Les deux fils de Madeleine lui sont revenus, après avoir bravement payé la dette du devoir à leur autre mère... à la France !

Charles DESLYS.
FIN.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 19 décembre 1881.

LA MASCOTTE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Duru et Chivot, musique d'Edmond AUDRAN.

Distribution : Laurent XVII. MM. Berton ; — Pippo, Yrac ; — Fritellini, Vernon ; — Rocco, Depy ; — Matheo, Grondard ; — Un sergent, De Gasq ; — Un paysan, Anatole.

Bethoa, M^{me} Guérin ; — Fiametta, Bertha ; — Carlo, Lepoyrière ; — Marco, Bourgain ; — Angelo, De Gasq ; — Luidgi, Suetta ; — Beppo, D. Anna ; — Paola, De Beer ; — Francesca, Emmelina ; — Antonia, Esther ; — Une paysanne, Marie.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Ainsi, l'Université se trouve donc dûment convaincue par M. le professeur Crié en personne « de ne pas soupçonner l'existence du nouveau programme des sciences naturelles », et, de plus, véhémentement accusée de vouloir « annuler ces grandes questions qui préoccupent si vivement l'esprit humain ! » Les Jésuites sont très-suffisamment vengés. Mais M. Crié reste atteint et convaincu de parler sans savoir si ce qu'il affirme est la vérité. Cas ridicule pour un professeur de sciences... positives.

Encore une fois, quelle jolie bourde, monsieur le professeur ! On en rira longtemps.

Le *Patriote* a reproduit avant-hier seulement la lettre de M. Crié, ainsi que le commentaire malveillant qui l'accompagnait. Hier, le même journal publiait ces quatre lignes :

« L'élève dont parle M. Crié dans la lettre que nous avons reproduite hier, et qui était composée depuis plusieurs jours, est un élève du Lycée de Nantes. »

A propos de l'incroyable lettre du professeur Crié, nous lisons dans le journal de Morlaix, la *Vérité* :

« Nos confrères de la presse parisienne ont déjà relevé tout l'odieux et le ridicule de cette épître inconvenante ; mais voici un fait dont l'exactitude nous est certifiée, et qui serait de nature à ramener à des proportions plus modestes cette austérité de principes dont l'incorruptible M. Crié prétend ne se départir jamais.

Il y a quelque temps, le collège laïque de X... présentait un certain nombre d'élèves aux examens du baccalauréat. Un seul d'entre eux fut reçu. Comme on s'étonnait devant l'un des examinateurs, M. Crié, d'un aussi maigre succès, celui-ci aurait répondu à peu près en ces termes :

« — Les élèves du collège de X... sont d'une faiblesse extrême, et si je n'avais tenu compte que de leurs capacités, je n'en aurais pas reçu un seul. »

Si le propos a été tenu, comme on nous l'affirme, en vérité, c'est roide ! surtout alors qu'ont vient nous affirmer que l'on ne tient absolument compte que des capacités.

Malgré toute la confiance que nous inspire la source à laquelle nous avons puisé ces renseignements, nous hésitons à croire à tant de fausseté, même de la part d'un adversaire, et nous attendons un démenti de M. Crié. »

LANGEAIS.

Le cadavre d'un homme inconnu a été trouvé avant-hier, commune de Langeais, au lieu dit la Grande-Prée. Au premier abord, et à juger du désordre qui régnait dans la toilette de cet inconnu, on était porté à croire à une lutte qui se serait passée entre plusieurs individus, car le corps était presque nu et çà et là on remarquait, éparpillés, les effets du malheureux.

D'après la déclaration de M. le docteur Berry, de Langeais, cet homme, âgé d'environ 60 ans, était atteint d'épilepsie et, en se débattant, il aura jeté à droite et à gauche ses effets qui n'étaient d'ailleurs que de mauvais haillons.

— Dimanche dernier, dans la soirée, le nommé Roger, tuilier, demeurant à la Rochouse, commune de Langeais, se rendait chez lui en suivant un sentier qui longe la Roumer. Trompé par l'obscurité, il est tombé dans la rivière et s'est noyé. Son corps n'a été retrouvé que le lendemain.

On assure que l'inauguration de la voie ferrée de Châteauroux à la Châtre, qui devait avoir lieu le 25 décembre, vient d'être fixée au dimanche 8 janvier, mais cette fois d'une façon irrévocable.

Le train d'honneur qui portera le directeur des chemins de fer de l'Etat, M. et M^{me} Wilson, MM. les sénateurs et députés de l'Indre, M. le préfet, etc., partira de la gare de Châteauroux à 9 heures 1/2 du matin.

M. Powel, membre du Parlement anglais, a été emporté vers la mer dans un ballon qui, parti de Bridport, en Angleterre, samedi dernier, se dirigea vers le sud. Le ballon, qui était rayé orange et bleu, a dû passer sur la Bretagne. Une récompense de

4,250 fr. est actuellement offerte à toute personne qui pourrait donner quelques renseignements de valeur sur le ballon. Deux mille cinq cents francs à celui qui le retrouverait en entier ou en partie, et cinq mille francs si M. Powel lui-même était retrouvé. Toute personne qui porterait secours à l'aéronaute sera largement récompensée.

Adresser les informations au Consulat d'Angleterre, à Nantes.

On écrit de Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine) à l'*Avenir de Rennes* :

« Le 14 décembre, à cinq heures et demie environ du matin, un orage épouvantable éclatait sur Saint-Lunaire ; éclairs et coups de tonnerre se succédaient rapidement d'une façon effrayante. Le dernier coup, plus terrible encore, ébranlait toutes les maisons et causait un grand dégât.

En effet, la foudre venait de s'abattre sur le beau Casino que l'on est en train de construire, et coupait, comme avec un couteau, toute la partie centrale nord, laissant intacts, grâce à l'excellente maçonnerie de cette grandiose construction, la partie centrale sud, les pavillons et la charpente déjà posée.

L'heure matinale a préservé heureusement de tout accident les deux cents ouvriers journalièrement occupés sur l'Hôtel-Casino, qui, grâce au zèle et au dévouement de ses entrepreneurs, sera toujours ouvert le 4^{er} juin aux nombreux habitués et visiteurs de Saint-Lunaire.

Les pertes sont couvertes par la compagnie la *Nationale*. »

La *Lanterne d'Arlequin*, hebdomadaire, illustrée, à 40 centimes le numéro.

Sommaire du N^o 37 : Grand Ministère, Petits ministres ; la Grande Parade ministérielle (gravure) ; le Cocher de Jules ; le Gouverneur de l'Algérie ; Ce qui se passe ; les Affaires urgentes de M. Gambetta ; Protection accordée au Bey de Tunis ; Choses et autres ; l'Etat, c'est moi ! — Prière, etc., etc.

Abonnements : Un an, 8 fr. ; six mois, 4 fr.

Bureaux à Tours, 43, rue Richelieu ; Bureau de vente à Paris, 14, rue du Croissant. Bonnes remises en prenant par nombre.

En vente, à Saumur, chez M. DÉZE, libraire.

Incessamment paraîtra :

L'ALMANACH D'ARLEQUIN pour 1882. Arlequin a reçu tant d'instances, qu'il s'est décidé à faire son Almanach. Il est inutile qu'il prévienne ses amis que cet Almanach est terriblement réactionnaire, anti-gambettiste, anti-républicain ; en un mot, Arlequin est franc et son Almanach est comme lui.

Ses amis sont priés de vouloir bien lui adresser leurs demandes tout de suite, afin de ne pas éprouver de retards. Le prix est de 20 centimes, ou 15 francs par cent. (Adresser les demandes aux bureaux, à TOURS.)

Arlequin compte vendre son Almanach à un million d'exemplaires. Qu'on se le dise ! et surtout qu'on se presse !

Dernières Nouvelles.

Paris, 16 décembre, 10 h. matin.

Une dépêche nous annonce que M. Henri Rochefort est acquitté et M. Roustan condamné aux dépens.

On n'a pas oublié que M. Rochefort était poursuivi par M. Roustan, notre consul à Tunis, pour avoir dévoilé dans l'*Intransigeant* certains tripotages financiers où M. Roustan s'est trouvé compromis.

Cet acquittement ne peut manquer d'avoir un grand retentissement et devrait faire ouvrir les yeux.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (décembre 1881), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro de décembre, les articles suivants :

Le Génie de l'Immortalité ; — Découverte d'une bibliothèque à Herculanum ; — Essais de menuiserie ; — un paysage d'hiver ; — les Régions inconnues du globe ; — les Poètes dans le Nord ; — le Faisan de lady Amherst ; — Canot électrique ; — une inspiration ; — Origine de la navigation à vapeur ; — le Vanillier ; — les Peuplades voilées de l'Afrique ; — l'Ami du paysan ; — Clément IX et Christine de Suède.

Dix gravures : — Dessins de Chapu, Lavée,

Schuler, Freeman, Bocourt, Vuillier, Giacomelli, Garnier, etc.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr. ; départements, franco, 8 fr. 50.
Un numéro mensuel. — Paris, 60 c. ; départements, 70 c.

Crédit Général Français
SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 120 MILLIONS
16, rue Le Peletier, à Paris

Vente de 11,500 Actions
DE LA

COMPAGNIE GÉNÉRALE
Française et Continentale
D'ÉCLAIRAGE

Société anonyme au Capital de 20 Millions
DIVISÉ EN 40,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE
Ces ACTIONS sont libérées de 250 FRANCS et au Porteur

Conseil d'Administration
MM.
CAILLETET, maître de forges, à Châtillon-sur-Seine ;
GUERMONPREZ, directeur général de la Société du Gaz de Wazemmes, à Lille ;
Baron LÉONINO, propriétaire à Paris ;
OPPENHEIM, banquier, administrateur délégué de la Compagnie du Gaz de Bordeaux ;
ROMBERG, administrateur du Gaz de Bordeaux, administrateur de la Compagnie générale pour le chauffage et l'éclairage au gaz, à Bruxelles ;
SOMZÉE, ingénieur, inspecteur général des usines à gaz de la ville de Bruxelles, vice-président de la commission belge à l'exposition internationale d'électricité.

Directeur général : M. DELEURY, ancien régisseur de la Compagnie Parisienne du Gaz, ancien directeur du Gaz de Versailles.

Le programme de la Compagnie consiste à créer des usines à gaz dans les grandes villes, à soumissionner le renouvellement de concessions arrivées à échéance, à acheter des usines à gaz déjà existantes, et enfin, s'intéresser aux valeurs de gaz et à tous autres modes d'éclairage.

La Compagnie a déjà employé une partie de son capital à l'acquisition du Gaz de Moscou, qui est en plein rapport et dont le développement est constant.

On peut évaluer le bénéfice de la Compagnie pour cet exercice à 7 1/2 0/0 du capital versé.

Ces actions sont inscrites à la Cote officielle de la Bourse de Paris.

Le prix de vente est fixé à 600 francs (250 francs versés) SOIT 350 FRANCS NETS A PAYER, COMME SUIVIT :

50 fr. en faisant la demande,
100 » au 1^{er} février,
100 » au 1^{er} mars,
100 » au 1^{er} avril.

350 fr.

Une bonification de 3 francs sera faite sur tout achat qui sera entièrement soldé en faisant la demande.

Les actions au porteur libérées de 250 francs sont dès maintenant à la disposition des acheteurs.

On peut adresser les demandes d'actions
Dès à présent et jusqu'au

LUNDI 19 DÉCEMBRE

A PARIS :
Au Crédit Général Français, 16, rue Le Peletier, et à son Bureau auxiliaire, rue de Rivoli, 53.

EN PROVINCE :
A toutes les succursales du Crédit général Français et chez tous ses correspondants ;
Et, à ANGERS, 37, rue des Licés.

Les Statuts sont adressés à toute personne qui en fait la demande.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS,
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissement, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr. Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances

de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon. La Revalescière de Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Core N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Core N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-

paru sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynac (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 45	11 h. 12
8 25 —	11 58 —	11 15 —	1 10 —
11 15 —	7 39 soir.	4 55 —	—
1 17 soir.	4 55 —	—	—
4 55 —	—	—	—
7 50 —	—	—	—

DÉPARTS DE POITIERS

DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR
5 h. 30 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.
8 35 —	5 17 soir.	6 39 soir.
12 15 soir.	3 30 —	4 30 —
6 45 —	10 47 —	11 30 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

P. GODDT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 50		Comptoir d'escompte	1045		5	C. gén. Transatlantique	592 50	2 50		
3 % amortissable	86 20	4	Crédit de France	900		5	Canal de Suez	3020		45	
3 % amortissable nouveau	85 70	05	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1795			Société autrichienne	716 25		3 75	
4 1/2 %	113		Obligations communales 1879	348		4	OBLIGATIONS.				
5 %	115 35		Obligations foncières 1877	440		2	Est	381			
Obligations du Trésor	518		Obligat. foncières 1879 3 %	437		75	Midi	390			
Obligations du Trésor nouvelles	517		Soc. de Crédit ind. et comm.	735			Nord	394 75			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	437		Crédit mobilier	760		10	Orléans	392			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	403		Est	773		5	Ouest	388 50			
1865, 4 %	515		Paris-Lyon-Méditerranée	1750		5	Paris-Lyon-Méditerranée	388			
1869, 3 %	403		Midi	1350		10	Paris (Grande-Ceinture)	382 50			
1871, 3 %	398		Nord	2195		15	Paris-Bourbonnais	387			
1875, 4 %	509		Orléans	1350			Canal de Suez	562 50			
1876, 4 %	508		Ouest	840		15					
Banque de France	5950		Compagnie parisienne du Gaz	1500		10					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

DE SAUMUR	VERS ANGERS
3 heures	8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45	— (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 56	— soir, omnibus-mixte.
1 — 25	— soir, express omnibus (s'arrête à Angers).
3 — 32	— soir, omnibus-mixte.
7 — 15	— soir, omnibus-mixte.
10 — 37	— soir, omnibus-mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

DE SAUMUR	VERS TOURS
3 heures	26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21	— omnibus.
9 — 40	— omnibus.
12 — 40	— soir, omnibus-mixte.
4 — 44	— soir, omnibus-mixte.
10 — 28	— soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MILON, notaire à Chanzeaux (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu à Chanzeaux, en l'étude et par le ministère de M^e Milon, notaire, Le lundi 26 décembre 1881, à une heure du soir,

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ Vignoble,

Située à Rou, commune de Rou-Marson, comprenant :

- Maison de maître, très-bien distribuée;
- Cour devant la maison, puits à eau;
- Clos de vigne;
- Vastes caves sous la maison et pressoir;
- Le tout, dans un seul ensemble, est clos de murs, et contient en superficie environ 75 ares 50 centiares.

Cette propriété dépend de la succession de M. Esprit-Félix-Benjamin Verrière, décédé à Saint-Lambert-du-Lattay.

Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^e MILON, notaire. (795)

Etude de M^e J. CHICOTEAU, notaire à Loudun.

ADJUDICATION

Le 21 décembre 1881, à deux heures,

Etude de M^e VEILLET, notaire à Gizeux (Indre-et-Loire),

DE LA PROPRIÉTÉ DES BREUILS

Sise commune de Continvoir, Soixante-quatre hectares en un seul tenant. Excellent revenu. — Belle chasse. — Pays giboyeux.

Mise à prix : 30,000 francs.

S'adresser à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun, ou audit M^e VEILLET.

A LOUER

PRÉSENTMENT, **UNE BELLE MAISON**

Située à Saumur, rue du Temple, 34,

Occupée autrefois par M. Voisin. Remise, écurie, cave et autres servitudes.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Florent. (753)

150,000 Abonnés

Le Moniteur

des **Valeurs à Lots**

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZÉ PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres.

UN FRANC PAR AN

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ, **UNE JOLIE PROPRIÉTÉ**

Située à Dampierre, près Saumur, comprenant :

- 1^o MAISON DE MAÎTRE, jardin, terrasse, servitudes et cellier, caves avec pressoir;
- 2^o Pré et quartier en face de la maison, contenant 19 ares 89 centiares;
- 3^o Et neuf morceaux de vigne rouge, situés dans les meilleurs crus de Dampierre, contenant ensemble 1 hectare 64 ares 14 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (742)

A VENDRE

A L'AMIABLE, **UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, n° 7.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

DEUX JOLIES MAISONS

Avec servitudes et jardins, Au Pont-Fouchard.

Ces maisons sont propres au commerce.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (40)

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

UN HOMME JEUNE ET SA FEMME, sans enfant, demandent un emploi. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTRENNES UTILES

MACHINES A COUDRE

De tous les systèmes

L'ELIAS HOWE avec ses derniers perfectionnements et son nouvel appareil à repriquer le linge.

Les systèmes Hurlu et Hautin, Seidel et Naumann, etc., modèles riches marchant à la main ou au pied.

Machines à main, depuis 28 francs.

UNE ANNÉE DE CRÉDIT

Ou 10 0/0 au comptant.

Chez M. THAVENARD, mécanicien à Saumur.

OUVERTURE

DE LA **BLANCHISSERIE SAUMUROISE**

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf.

Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des guillets de flanelle.

Cylindre et calandre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Thés **CHOCOLAT** Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée

Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, lequel ressorti une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude de son service, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

NOTE. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demandez par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre

COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé.

Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.

(En faire usage quotidiennement)

SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE. Entrepôt Général: 28, Rue Bergère, à Paris.